

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
27 AOÛT 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT _____

Page 1

INITIALES DU SECRÉTAIRE _____

Procès-verbal de la **10^e séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 27 août 2018** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames Nathalie Dorais-Pagé, Marie-France Gagnon, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs Ernest Bédard, Pierre Boucher, Steve Kirk, Paul Loyer, Paul Morin, David Pigeon et Normand Sylvestre, commissaires

Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire, représentant du comité de parents
Madame Annick Tremblay, Commissaire, représentante du comité de parents, niveau secondaire
Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mesdames Sara Duguay, directrice, Service des ressources financières, Lyne Normand, directrice du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et Julie Rozon, directrice, Service des ressources matérielles par intérim et messieurs Denis St-Onge, directeur, Service des ressources humaines et Michel Enright, directeur, Service des ressources éducatives.

ABSENCES :

Madame Valérie Dionne, commissaire représentante du comité de parents, EHDAA (absence motivée)

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C001-1808 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Ajout : Modification au contrat de la directrice générale

Adoptée à l'unanimité

C002-1808 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que le procès-verbal de la séance tenue le 28 juin 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 28 JUIN 2018

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 28 juin 2018.

PAROLE AU PUBLIC

Aucune

C003-1808 ENTÉRINEMENT – NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'entériner la nomination de madame Patcey Giguère pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de directrice adjointe à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau, à compter du 13 août 2018 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adoptée à l'unanimité

C004-1808 ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires est l'employeur de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a le devoir d'évaluer la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la directrice générale est évaluée à partir du plan d'action de la directrice générale et des attentes signifiées du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'approuver l'évaluation de la directrice générale telle qu'exprimée par le conseil des commissaires et de la verser au dossier personnel de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

C005-1808 MODIFICATION AU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires est l'employeur de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la directrice générale est évaluée à partir du plan d'action de la directrice générale et des attentes signifiées du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive de la directrice générale pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Draveurs se termine en 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon de modifier le contrat de la directrice générale afin d'accorder un mandat indéterminé à cette dernière.

Adoptée à l'unanimité

C006-1808 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES – MESURE RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES ACTIFS (BÂTIMENTS) – RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTE PHASE 1 – ÉCOLE POLYVALENTE LE CARREFOUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection des salles de toilette phase 1 à l'école Polyvalente Le Carrefour dans le cadre de la mesure *Réfection et transformation des actifs (bâtiments)*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision du coût supplémentaire par les firmes Lapalme Rheault Architectes et associés + ACSL;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner le coût supplémentaire pour le projet réfection des salles de toilette phase 1 à l'école Polyvalente Le Carrefour :

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Nouveau sous-plancher et remplacement du fini de plancher	30 627,77 \$

Adoptée à l'unanimité

**C007-1808 APPROBATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES – MESURE
RÉSORPTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN –
DÉSAMIANTAGE DU VIDE SANITAIRE – ÉCOLE DE LA
TRAVERSÉE (ÉDIFICE SAINTE-MARIA-GORETTI)**

CONSIDÉRANT le projet de désamiantage du vide sanitaire à l'école de la Traversée (édifice Sainte-Maria-Goretti) dans le cadre de la mesure *Résorption du déficit de maintien*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision du coût supplémentaire par la firme WSP;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'approuver le coût supplémentaire pour le projet de désamiantage du vide sanitaire à l'école de la Traversée (édifice Sainte-Maria-Goretti) :

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Fournir et installer un nouveau mât électrique et un disjoncteur	10 803,63 \$

Adoptée à l'unanimité

**C008-1808 DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE – PLAN QUÉBÉCOIS DES
INFRASTRUCTURES 2019-2029 – CONSTRUCTION D'UNE
ÉCOLE PRIMAIRE POUR 3 GROUPES DE L'ÉDUCATION**

**PRÉSCOLAIRE ET 16 GROUPES DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE DANS LE SECTEUR EST DE LA COMMISSION
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil des secteurs de l'Aéroport, de la Gare et des Collines;

CONSIDÉRANT la forte croissance des dits secteurs depuis quelques années et le potentiel de croissance élevé constaté;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques indiquant une croissance marquée de la clientèle dans le secteur Est du territoire de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'objectif de la Commission scolaire des Draveurs, par sa politique d'admission et d'inscription annuelle des élèves, et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, de maintenir, dans la mesure du possible, les élèves à proximité de l'école;

CONSIDÉRANT que l'analyse réalisée par la Commission scolaire des Draveurs, suite à la réception des données démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur démontre l'insuffisance de la capacité d'accueil des écoles des secteurs de l'Aéroport, de la Gare et des Collines;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Draveurs d'éviter la dispersion des élèves d'un territoire dans plusieurs écoles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles, du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une demande d'ajout d'espace dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2019-2029* afin qu'une école primaire pouvant accueillir 3 groupes de l'éducation préscolaire, 16 groupes de l'enseignement primaire soit construite dans le secteur Est de la Commission scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

**C009-1808 DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE DANS LE CADRE DU PLAN
QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2019-2029 POUR
L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE COMPÉTENCES OUTAOUAIS AU**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

CONSIDÉRANT la fusion des 2 centres de formation professionnelle qui a eu lieu en 2014-2015;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une meilleure visibilité afin de recevoir le maximum de clientèle dans les programmes;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement permettra de regrouper tous les programmes de la formation professionnelle dans un seul édifice;

CONSIDÉRANT que le regroupement des deux centres permettra une économie;

CONSIDÉRANT la vétusté de centre Broadway pour offrir de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement permettra de répondre aux besoins actuels et futurs de la main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT la possibilité d'accroître la capacité d'accueil en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Maltais de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'ajout d'espace dans le cadre du plan Québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 pour l'agrandissement du centre de formation professionnelle Compétences Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

C010-1808 NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que madame Julie Laberge et madame Julie Legault agissent à titre de scrutateurs pour l'élection des officiers de la Commission scolaire des Draveurs.

Adoptée à l'unanimité

C011-1808 FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément au règlement adopté, monsieur Romain Vanhooren, madame Micheline Marcotte Boucher, monsieur Ernest Bédard, monsieur Steve Kirk, madame Nathalie Dorais-Pagé et monsieur Pierre Boucher, après avoir posé leur candidature aux postes du comité exécutif, sont élus membres du comité exécutif

Adoptée à l'unanimité

C012-1808 ANNONCE DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le président fait part du résultat :

Monsieur Steve Kirk a été élu à la vice-présidence du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C013-1808 DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon que tous les bulletins de vote soient détruits par le secrétaire général.

Adoptée à l'unanimité

C014-1808 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS 2018-2019 À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) prévoient la nomination des délégués des commissions scolaires selon la clientèle scolaire de ces dernières;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs a droit à cinq (5) délégués officiels;

CONSIDÉRANT que le président est délégué officiel en sa qualité de membre du conseil général de la FCSQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais de nommer les personnes suivantes :

Délégués officiels :

Monsieur Paul Loyer
Monsieur Ernest Bédard
Monsieur Paul Morin
Madame Nathalie Dorais-Pagé

Délégués substitués :

1^{er} substitut : Madame Marie-France Gagnon

Adoptée à l'unanimité

C015-1808 FORMATION DES COMITÉS 2018-2019

CONSIDÉRANT les choix exprimés par les membres du conseil quant à leur participation aux comités pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'obligation de former certains comités, tel que libellé aux articles 188 et 193.1 de la Loi sur l'instruction publique

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que les personnes suivantes soient nommées pour former les comités pour l'année 2018-2019.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Monsieur Steve Kirk
Monsieur Pierre Boucher
Madame Annick Tremblay

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Madame Micheline Marcotte Boucher
Monsieur Jérôme Maltais
Monsieur Normand Sylvestre
Monsieur Paul Loyer

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Madame Nathalie Dorais-Pagé
Madame Marie-France Gagnon
Monsieur Steve Kirk
Monsieur Romain Vanhooren
Monsieur Ernest Bédard

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Madame Valérie Dionne
Monsieur Paul Morin
Monsieur David Pigeon

COMITÉ COUP DE CŒUR

Madame Marie-France Gagnon
Monsieur Paul Loyer
Monsieur Paul Morin

COMITÉ DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Steve Kirk
Madame Marie-France Gagnon
Madame Micheline Marcotte Boucher
Monsieur Normand Sylvestre (substitut)

COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Paul Morin
Monsieur Steve Kirk

DÉLÉGATION DU CENTRE VISION MULTISPORTS OUTAOUAIS

Monsieur Paul Morin

Adoptée à l'unanimité

**C016-1808 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE
RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24.

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'approuver les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Aucune communication

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucune communication

DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Dufour indique que la Commission scolaire des Draveurs prend un « virage vert ». En ce sens, il s'agissait de la dernière séance avec des bouteilles d'eau en plastique. Au prochain conseil, il y aura des pichets d'eau avec des verres. Elle mentionne également que chaque commissaire a reçu une bouteille d'eau réutilisable et qu'ils ou elles trouveront à l'intérieur une feuille avec les paroles de la chanson « L'écrivain » d'Alexandre Poulin. C'est une chanson qui fait un lien avec le fait que la route vers la réussite peut être longue, mais qu'ensemble on peut y arriver.

Madame Dufour rappelle également que l'accueil des gestionnaires a eu lieu le 13 août et que tous ont bien apprécié la conférence de Monsieur Marcel Lebœuf.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Aucune communication

REPRÉSENTATION EXTERNE DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune communication

POINTS DIVERS

Monsieur Paul Loyer indique qu'un partenariat a été conclu entre la Caisse Desjardins de Gatineau et la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Draveurs. Cet accord prévoit que la Caisse remette un montant de 60 000\$ à la Fondation. Une conférence de presse sera organisée à cet effet.

Monsieur Claude Beaulieu mentionne que, dans le contexte de la campagne électorale provinciale actuelle, la commission scolaire devrait inviter les candidats des différents partis à se positionner sur les différents enjeux en éducation qui sont en lien avec la Commission scolaire des Draveurs. Il est décidé que les commissaires doivent formuler des questions à poser aux candidats et les acheminer au Secrétariat général afin de transmettre nos préoccupations aux politiciens. Ces

derniers seront alors invités à répondre aux questions. Leurs réponses seront éventuellement publiées par la commission scolaire.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 24 septembre 2018 à 19 h 30 au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

C017-1808 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que la séance soit levée. Il est 21h01.

Adoptée à l'unanimité

Christian Laforest
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président